

## Tableau de suivi des vœux

En 2017, la CVP a examiné les demandes de permis portant sur 63 adresses et émis un vœu sur 46 d'entre elles. Par ailleurs, 22 adresses, qui avaient fait l'objet d'un vœu en 2016 mais étaient encore en cours d'instruction fin 2016, ont reçu depuis une autorisation d'urbanisme. Ces 22 adresses ont donc été comptabilisées dans le présent bilan, portant le total des adresses analysées à 68.

La numérotation des adresses est continue depuis le début des travaux de l'actuelle CVP en 2014.

### Analyse des suites de vœux

**a) Les 20 adresses sur lesquelles la ville ne s'est pas encore prononcée, n'a pas eu à décider ou s'est décidée après que la CVP a levé son vœu :**

**Instruction inachevée :** pour 11 adresses, le dossier est toujours en cours d'instruction (n°106, 129, 134, 136, 152, 162, 164, 167, 168, 169, 172)

**Vœux levés :** pour 9 adresses, la ville a délivré l'autorisation d'urbanisme après que la CVP a levé le vœu (n°61, 81, 94, 100, 107, 114, 125, 144, 150)

**b) Les 48 adresses sur lesquelles une décision de la ville est intervenue :**

**Refus de permis ou classement sans suite :** pour 22 adresses, la ville n'a pas obtenu du pétitionnaire les modifications de son projet que la CVP avait suggérées ou a suivi celle-ci sur son opposition aux travaux envisagés et a décidé de ne pas délivrer l'autorisation demandée (n°27, 65, 102, 108, 113, 116, 118, 123, 124, 126, 130, 132, 135, 137, 138, 149, 158, 160, 161, 165, 170, 171). Pour 2 adresses, le pétitionnaire a retiré son projet et le dossier qui avait donné lieu à un vœu a été classé sans suite (n°112, 147)

**Permis accordé en respectant le vœu :** dans 7 cas, le permis délivré par la ville respecte les souhaits de la CVP (n°1, 37, 77, 104, 122, 139, 153)

**Vœu partiellement suivi :** pour 4 adresses, la décision prise ne suit que partiellement le vœu (n°99, 119, 148, 151)

**Permis accordé malgré le vœu :** pour 13 adresses, le permis a été accordé sans tenir aucun compte du vœu de la CVP (n°79, 92, 98, 103, 105, 109, 110, 115, 131, 145 (avis à l'État), 146, 159 (PC délivré avant le vœu), 166)

N°	Date du vœu	ADRESSE	Protection	Nature du vœu	État de l'instruction / Motivation de la décision	Commentaire
1	20/11/2014	<b>43-49, rue du Borrego, 1-3, villa des Hauts-de-Belleville et 5-11, villa des Otages</b>  <b>(20<sup>e</sup> arr.)</b>	PVP	La commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2014 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un bâtiment des années 1950 protégé au titre du P.L.U., abritant une MJC et un foyer de jeunes travailleurs. Afin de conserver à l'édifice ses qualités architecturales associées à la production brutaliste du mouvement moderne français de la fin des années 1950, la commission - si elle n'est pas opposée au principe d'une surélévation - demande que celle-ci soit limitée en longueur de manière à ce que le dessin du bâtiment conserve du côté du pignon Est sa forme initiale de prisme.		
	25/01/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de surélévation d'un bâtiment des années 50 inscrit au P.L.U et abritant une M.J.C. et un foyer de jeunes travailleurs.  La commission, après avoir pris connaissance de la nouvelle version des travaux prévus et constaté que sa demande n'a pas été prise en compte, reconduit son vœu pris le 20 novembre 2014.		
	19/10/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un bâtiment brutaliste des années 1950.  La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que le dessin du bâtiment après surélévation conserve du côté est sa forme initiale de prisme, le vœu pris dans la séance du 20 novembre 2014 et renouvelé dans celle du 25 janvier 2017 est maintenu.	PC délivré le 11/01/2018	Vœu suivi
27	24/06/2015	<b>112-114, rue Oberkampf</b>  <b>(11<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition de deux maisons aujourd'hui réunies élevées à l'angle de la rue Oberkampf et de l'impasse Gaudelet.  La Commission ne s'oppose pas à cette démolition. Elle conseille, en ce qui concerne le traitement sommital du futur bâtiment, qu'il respecte le principe d'un étage en retiré, à l'image de l'immeuble voisin sur la rue Oberkampf.		
	26/04/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi de vœu le projet de construction d'un immeuble de 6 étages après démolition du bâtiment occupant l'angle des deux rues.  La nouvelle proposition adoptant une volumétrie proche du projet précédent et ne tenant pas compte du vœu émis le 24 juin 2015, celui-ci est renouvelé.	PC refusé le 16/06/2017	Vœu suivi
37	24/09/2015	<b>310-312, rue de Vaugirard</b>  <b>(15<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration générale de l'ensemble de la maison Saint-Charles.  La commission, considérant que les deux jardins existants participent à l'identité de l'îlot, s'interroge sur la compatibilité entre la nouvelle implantation bâtie proposée par le projet et le caractère protégé de ces deux jardins. Elle souhaite, en conséquence, que le projet soit plus attentif au respect de cette protection.		

	15/12/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le nouveau projet de restructuration générale de la maison Saint-Charles ;</p> <p>La commission considère que la nouvelle implantation bâtie proposée dans l'emprise du jardin est de nature à mieux respecter la protection dont il bénéficie au P.L.U. et demande que sa mise en œuvre technique bénéficie le moment venu de la même attention.</p>	PC délivré le 06/04/2017	Vœu suivi
60	19/11/2015	<b>43, boulevard Ornano (18e arr.)</b>	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation qui prendrait la forme d'une construction neuve établie sur la terrasse d'un ancien cinéma Art Déco.</p> <p>La Commission estime qu'elle ne dispose pas des éléments nécessaires pour pouvoir se prononcer et souhaiterait connaître, en particulier, l'impact du projet sur l'ancienne salle de cinéma en partie conservée.</p>		
	21/09/2017			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un ancien cinéma Art déco construit en 1933 et dont la façade est protégée au titre du P.L.U.</p> <p>La Commission ne s'oppose pas à la surélévation du bâtiment mais constate que le projet qui lui est présenté prévoit que cette surélévation se ferait à l'aplomb du boulevard. Elle écraserait littéralement l'ancienne façade du cinéma, ce qui porterait une atteinte grave et irréversible à cet élément patrimonial précieux. En revanche la même surélévation est en très fort retrait par rapport à la rue du Mont-Cenis.</p> <p>La solution préconisée par la Commission, et qui garderait intact le potentiel de surface créée, consiste donc à édifier la surélévation avec un retrait très important sur le boulevard et une façade à l'aplomb de la rue du Mont-Cenis.</p>		Faisabilité
61	19/11/2015	<b>21, rue du Maroc (19e arr.)</b>	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition partielle d'un ensemble de cours du milieu du XIXe siècle.</p> <p>La commission s'oppose au projet, estimant que la construction prévue d'un immeuble de plein gabarit en superposition des deux cours arrières est incompatible avec la protection dont bénéficie cette adresse au titre du PLU.</p>		
	22/04/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de rénovation d'un ensemble de cours du milieu du XIXe siècle.</p> <p>Au vu du nouveau projet en faisabilité qui lui est présenté, la commission lève son vœu pris à la séance du 19 novembre 2015 qui s'opposait au projet, estimant que la construction d'un immeuble de plein gabarit en superposition des deux cours arrière était incompatible avec la protection dont bénéficie cette adresse au P.L.U.</p>	PC délivré le 15/12/2017	Vœu levé
65	21/01.2016	<b>104, rue de Bagnolet et 23, rue Florian (20e arr.)</b>		<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale d'une maison de l'ancien village de Charonne jouxtant une ancienne gare du chemin de fer de ceinture.</p> <p>La commission s'oppose à la démolition de cette maison qui forme avec l'immeuble de gauche et la gare située à droite une séquence basse caractéristique du paysage de l'ancien faubourg. Elle propose que, sans renoncer aux principaux objectifs du programme, un projet de réhabilitation de l'existant soit étudié en remplacement.</p>	PC refusé le 10/02/2016	
	26/04/2017 Nouveau PC			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi de vœu le projet de démolition d'une maison de l'ancien village de Charonne.</p> <p>Le nouveau permis de construire déposé ne tenant pas compte du vœu émis le 21 janvier 2016 qui demandait la réhabilitation du bâtiment actuel, celui-ci est renouvelé.</p>	PC refusé le 30/11/2017	Vœu suivi

77	18/03/2016	<b>4, place de la Nation, 170-172, boulevard Diderot, 7-9, rue de Picpus et 1, avenue Dorian</b>  <b>(12e arr.)</b>	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 mars 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation partielle du lycée Arago comprenant notamment la création, au premier étage, d'une passerelle de liaison entre les galeries ouvrant sur la cour.</p> <p>La Commission, tout en comprenant la nécessité pour le demandeur de satisfaire aux obligations réglementaires, notamment d'accessibilité, estime que l'intrusion d'une passerelle dans l'espace aérien de la cour n'est pas recevable au regard de la protection dont bénéficie l'établissement au titre du P.L.U. Elle demande qu'une solution plus respectueuse du volume de la cour soit choisie, qui utiliserait, par exemple, l'ancien couloir de liaison établi d'origine au premier étage du bâtiment de l'administration.</p> <p>La Commission souhaite également que les percements prévus dans le socle de l'aile sud respectent l'épaisseur des tableaux des baies d'origine et qu'aucun ensemble menuisé ne dépasse le nu du mur. Elle demande par ailleurs que le remplacement des vantaux des portes de salles de classe se fasse dans le respect de leurs proportions d'origine.</p>	<p>Communication écrite DU 15/03/2017 :</p> <p>« Refus implicite suivi d'un recours. L'autorisation a été délivrée mais exclut la passerelle »</p>	Vœu suivi
79	18/03/2016	<b>58, rue des Envierges</b>  <b>(20e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 mars 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une maison ancienne et de ses dépendances, qui seraient remplacées par un immeuble de cinq étages construit à l'alignement de la rue et occupant toute la largeur de la parcelle.</p> <p>La Commission ne s'oppose pas à ces démolitions mais demande que la nouvelle construction soit construite très en retrait de l'alignement de manière à respecter l'actuelle césure dans le front bâti de la rue et à laisser « respirer » le paysage évocateur à cet endroit de l'ancienne identité faubourienne du quartier. Elle souhaite pour la même raison que le nouvel immeuble ne masque pas la vue du pignon aveugle de l'immeuble mitoyen, à gauche.</p>	PC délivré le 02/06/2017	Vœu non suivi
81	22/04/2016	<b>34-36, rue du Montparnasse (6e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de construction d'un bâtiment destiné à l'extension d'un foyer étudiant.</p> <p>La commission se prononce contre l'implantation à l'alignement de la rue de cette nouvelle construction haute de 6 étages, qui aurait pour conséquence de cacher la vue du grand jardin central entouré par les immeubles construits au milieu des années 1930. Elle fait valoir qu'au n°32 voisin s'élève, en léger retrait de la voie, une maison basse d'un étage habitée au milieu du XIXe siècle par Edgar Quinet et Augustin Thierry, qui, bien visible actuellement en raison de l'actuelle césure dans le front bâti de la rue, serait « écrasé » par le nouveau volume. Elle demande en conséquence qu'une autre solution soit trouvée permettant la réalisation de ce programme de logements.</p>	PC refusé le 04/11/2016	
	21/12/2017 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet d'extension d'un ancien foyer de jeunes-filles des années 1930. La Commission, constatant que le demandeur renonce à ériger à l'alignement de la rue une construction neuve qui aurait eu pour conséquence de cacher la vue du grand jardin central, lève le vœu pris dans la séance du 22 avril 2016.</p>	PC délivré le 18/01/2018	Vœu levé
92	24/06/2016 (report du 09/06/2016)	<b>14, rue Oberkampf et 7, passage Saint-Pierre Amelot</b>  <b>(11e arr.)</b>	Aucune	<p>La commission du Vieux Paris, réunie en délégation le 9 juin 2016 à la Tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ensemble de bâtiments situés le long du passage établi entre le 14, rue Oberkampf et le 7, passage Saint-Pierre Amelot ainsi que la surélévation de l'immeuble marquant son entrée sur la rue Oberkampf.</p> <p>Si la délégation ne fait aucune observation sur le programme de démolition envisagé, elle s'oppose en revanche catégoriquement à la surélévation de l'immeuble sur rue, haut de 3 niveaux, dont le gabarit est caractéristique du paysage de l'ancien faubourg.</p>		
	22/03/2017 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration de l'îlot. .</p> <p>Au vu des pièces modificatives et complémentaires déposées, la commission constate que le pétitionnaire a rejeté sa demande qui s'opposait à la surélévation de l'immeuble établi sur la rue Oberkampf et maintient en conséquence le vœu pris dans la séance du 24 juin 2016.</p>	<p>PC délivré le 02/06/2017</p> <p>« La demande de la CVP était de nature à</p>	Vœu non suivi

					remettre en cause la faisabilité du projet »	
94	14/09/2016	58, rue de la Victoire (9e arr.)	Aucune	La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier à usage de bureaux prévoyant une isolation par l'extérieur des façades sur cour des bâtiments arrière. La commission observe que cette intervention aurait pour conséquence de modifier radicalement la présentation des parements extérieurs dont la brique beige claire rehaussée d'un rouge vif au niveau des linteaux est caractéristique de l'architecture des années 1910. Elle demande leur préservation ainsi que celle des baies qui, bien que typiques des immeubles commerciaux, verraient leurs allèges démolies. La commission demande en conséquence que soit étudiée la solution d'une isolation par l'intérieur permettant de conserver les matériaux et l'organisation d'origine de ces façades de belle qualité.		
	22/02/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la restructuration de deux bâtiments à usage de bureaux pour lesquels une isolation par l'extérieur avait été demandée. Au vu du projet modifié déposé par le pétitionnaire qui abandonne le principe d'une isolation par l'extérieur comme le demandait la commission, celle-ci lève le vœu pris dans la séance du 24 septembre 2016.	PC délivré le 12/05/2017	Vœu levé
98	19/10/2016	4, place d'Aligre et 9, rue d'Aligre (12e arr.)	Aucune	La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel meublé qui fait partie d'un groupe de quatre pavillons, à l'origine identiques, construits en 1786 pour marquer les entrées de la place d'Aligre. Si elle ne s'oppose pas au principe d'une surélévation, la commission demande que la forme proposée en soit modifiée afin de conserver l'effet structurant encore engendré par ces quatre constructions qui ordonnent la place.		
	22/03/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble du XVIIIème siècle élevé à un des angles de la place. La commission, au vu des pièces modificatives déposées par le pétitionnaire, estime que le projet ne répond pas à sa demande qui était de conserver l'effet structurant apporté par les quatre constructions ordonnant la place et maintient le vœu pris dans la séance du 19 octobre 2016.		
	28/06/2017 (suivi)			Reconduction tacite	PC délivré le 21/11/2017	Vœu non suivi
99	19/10/2016	11, rue Quentin-Bauchart (8e arr.)	Aucune	La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier du Second-Empire. La commission demande que le projet de changement de destination de l'adresse soit entièrement revu dans le sens d'une meilleure préservation de la distribution et des décors intérieurs des anciens appartements. Elle demande également que soit conservée la séquence d'entrée du bâtiment dans sa présentation actuelle et s'oppose à la transformation prévue en toiture, côté rue.		
	25/01/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la restructuration d'un hôtel particulier du Second Empire transformé en hébergement hôtelier. Compte tenu des évolutions du projet, la commission lève le vœu pris le 29 octobre 2016 en ce qui concerne la séquence d'entrée du bâtiment. En dépit de la modification proposée (remplacement de deux baies par des oculi), elle s'oppose en revanche à nouveau à l'alignement des parties droite et gauche du comble sur la partie centrale de la toiture.	PC délivré le 28/06/2017	Vœu partiellement suivi

100	19/10/2016	18, rue de Condé (6 <sup>e</sup> arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné l'ensemble des démolitions prévues dans le cadre des travaux de transformation d'un ancien hôtel particulier du XVIII <sup>e</sup> siècle et de son aile en retour protégés au P.L.U. La commission, après avoir pris connaissance des dispositions anciennes qui seraient affectées par le programme, s'oppose fermement à la démolition partielle de l'escalier du corps de logis principal commandé en 1737 et demande qu'un dispositif de mise en accessibilité de son rez-de-chaussée, qui préserverait la totalité du plancher d'origine, soit étudié.	PC retiré le 8/11/2016	
	24/05/2017 (examen nouvelle DP)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de réaménagement intérieur d'un ancien hôtel particulier du XVIII <sup>e</sup> siècle. La Commission, après avoir constaté que le pétitionnaire renonçait aux démolitions et transformations envisagées antérieurement (démolition d'une volée d'escalier XVIII <sup>e</sup> , ouverture d'une trémie dans les planchers d'étages, démolition/reconstruction partielle du plancher du rez-de-chaussée) lève le vœu pris le 19 octobre 2016.	DP délivrée	Vœu levé
102	19/10 /2016	8, rue de l'Olive et 11, rue de la Guadeloupe (18 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un ancien café charbon prolongé d'un ancien hangar élevé à l'angle de deux rues face au marché l'Olive.  La commission s'oppose à la démolition de ce bâtiment d'un étage et de son extension, qui, par leur destination d'origine, s'inscrivent parfaitement dans l'histoire du quartier. Elle souligne également que ce café constitue le pendant exact de la maison basse construite en symétrie de l'autre côté du marché et que tous deux appartiennent au tissu ancien de l'ancien village de la Chapelle.	PC refusé le 27/10/2016	Vœu suivi
103	19/10/2016	38, avenue Gabriel (8 <sup>e</sup> arr.)	Inscrit MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de création d'un ascenseur vitré dans l'escalier d'honneur de l'hôtel de Vaufreland construit par Jacques-Ignace Hittorff sous la Monarchie de Juillet.  La commission, après avoir souligné le caractère exceptionnel et particulièrement élégant de cet escalier, véritable morceau d'architecture qui se déploie de biais dans une tour polygonale largement vitrée, s'oppose catégoriquement à ce projet qui défigurerait le vide central de la cage et mutilerait en partie le garde-corps qui met en valeur son ovale. Elle apporte par ailleurs son soutien à la demande de protection au titre des Monuments historiques de cet escalier	DP délivrée le 10/05/2017 à la suite d'un recours gracieux déposé par le pétitionnaire et un nouveau traitement de la cage d'ascenseur (ossature affinée et couleur sombre)	Vœu non suivi
104	16/11/2016	33-33B, rue Jean-Goujon (8 <sup>e</sup> arr.)	Inscrit MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement et de changement de destination d'un ancien hôtel particulier construit par l'architecte Ernest Rahir en 1907. La commission, qui se félicite du caractère respectueux du projet sur le plan patrimonial, demande que la porte d'entrée sur la rue, maintenue jusqu'à aujourd'hui dans son état de construction d'origine, soit conservée sans modification.	PC délivré le 28/06/2017	Vœu suivi
105	16/11/2016	10, rue du Parc-Royal (3 <sup>e</sup> arr.)	Inscrit MH PSMV du Marais	La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation de l'hôtel de Vigny qui doit accueillir le siège d'une entreprise commerciale. La commission rejette le principe d'un habillage des rez-de-chaussée des ailes Ouest et Est côté rue par des structures menuisées vitrées évoquant des façades de boutiques sans aucun rapport avec la présentation d'origine des hôtels du Marais. Elle demande en conséquence qu'une étude historique soit réalisée afin que le traitement de ces deux rez-de-chaussée s'inscrive plutôt dans une logique de restitution d'un état ancien.		
	22/03/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la rénovation de l'hôtel de Vigny. Au vu des pièces modificatives déposées par le pétitionnaire, la commission estime que le nouveau projet ne répond pas à sa demande et maintient le vœu pris dans la séance du 16 novembre 2016 qui préconisait que le traitement des rez-de-chaussée sur rue s'inscrive plutôt dans une logique de restitution d'un état ancien.	PC délivré le 03/04/2017	Vœu non suivi

106	16/11/2016	27, rue du Four et 1, rue des Canettes (6e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de comblement de l'angle vide des deux rues, occupé depuis plus d'un siècle par une construction à simple rez-de-chaussée, par un immeuble à plein gabarit. La commission constate la qualité paysagère de ce vide dont la forme actuelle résulte de l'évolution urbaine du carrefour. Si elle ne s'oppose pas à son comblement partiel par le biais d'une construction nouvelle, elle demande que cette dernière soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue.	PC refusé le 21/12/2016	
	19/10/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de remplacement d'un bâtiment de commerce à rez-de-chaussée établi dans un angle entre deux rues par un immeuble à plein gabarit. La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que la nouvelle construction soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue, le vœu pris dans la séance du 16 novembre 2016 est maintenu.	En cours d'instruction	
107	15/12/2016	73, rue de Miromesnil (8e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier datant du Second Empire. La commission ne s'oppose pas au principe d'une surélévation du bâtiment mais demande que le traitement retenu ne vienne pas rompre le registre sommital de cette portion de rue qui a conservé son homogénéité.		
	24/05/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second-Empire. La Commission note les améliorations apportées au projet mais juge incompréhensible l'ajout d'une toiture terrasse portant une pergola à l'emplacement du terrasson. Elle reconduit pour cette raison le vœu pris le 15 décembre 2016, qui portait sur la teneur du projet de surélévation par rapport au traitement sommital des immeubles de cette portion de rue.		
	21/09/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire. La Commission juge la nouvelle proposition peu satisfaisante et maintient son vœu pris dans la séance du 15 décembre 2016 et renouvelé dans celle du 24 mai 2017.		
	21/12/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un hôtel particulier construit en 1866. La Commission, constatant que le nouveau projet de surélévation présenté répond à sa demande, lève le vœu pris dans la séance du 15 décembre 2016.	En cours d'instruction	Vœu levé
108	15/12/2016	272, rue de Vaugirard (15e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un ancien garage construit en 1920. La commission demande que soit préservée pour son caractère singulier cette architecture de petite échelle dont le volume purement fonctionnel est enrichi sur la rue d'une façade Art déco qui en constitue le seul luxe. Elle s'oppose pour cette raison à la construction en superposition d'un bâtiment de neuf étages qui priverait cet édifice de son identité en le transformant en simple socle.		
	28/06/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le nouveau projet de surélévation d'un ancien garage construit en 1920. Le nouveau permis de construire déposé par le pétitionnaire ne tenant pas compte de la demande de la commission qui s'opposait à toute surélévation du bâtiment actuel, celle-ci renouvelle le vœu pris le 15 décembre 2016.	PC refusé le 25/08/2017	Vœu suivi
109	15/12/2016	17, boulevard Morland, 36, quai Henri-IV, 6-10, rue Agrippa d'Aubigné et 3-7, rue de Schomberg	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration lourde de l'îlot Morland choisi par le jury du concours « réinventer Paris ». La commission regrette le choix d'un projet qui transforme radicalement la composition en H voulue par Albert Laprade et entraîne la transformation en cour fermée du parvis d'entrée, inséparable de l'identité du lieu.	PC délivré le 18/04/2017	Vœu non suivi

		<b>(4e arr.)</b>				
<b>110</b>	15/12/2016	<b>2, place du Châtelet, 15, avenue Victoria et 16, quai de Gesvres</b> <b>(4e arr.)</b>	Inscrit MH PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation du Théâtre de la Ville. La commission, après avoir pris connaissance des dernières modifications apportées au projet de restructuration du volume du hall, réitère le vœu pris en faisabilité le 24 juin dernier, qui demandait un plus grand respect de l'original.	PC délivré le 11/10/2017	Vœu non suivi
<b>111</b>	25/01/2017	<b>29-35, rue Gassendi, 18-20, rue Charles-Divry et 25-33, rue Liancourt</b> <b>(14<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconstruction, d'extension et de reconversion partielle des établissements scolaires « Catherine Labouré ». La commission souligne que le traitement sommital et la couleur des constructions neuves donnant sur la rue Charles-Divry sont en total désaccord avec la majorité des immeubles anciens situés le long de la même voie. Elle demande en conséquence que le projet soit revu dans le sens d'une meilleure insertion de cet ensemble contemporain dans le paysage de la rue. La commission fait par ailleurs état des qualités de dessin et d'exécution de la crèche et du gymnase, dont le projet prévoit la démolition, et souhaite pour cette raison la conservation des deux bâtiments.	Projet abandonné	Vœu suivi
	28/06/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le nouveau projet concernant le lycée Catherine Labouré. Au vu du programme qui lui a été communiqué intégrant la conservation du bâtiment de la crèche et celle du mur de façade du gymnase existant, la commission donne son accord de principe sur les grandes lignes du projet de restructuration annoncé et lève le vœu pris le 25 janvier 2017.		Vœu levé en faisabilité  (PC à venir)
<b>112</b>	25/01/2017	<b>4, rue de Lorraine, 6-6P1, rue de Lorraine, 56, rue Petit et 6-12, rue André-Danjon</b> <b>(19<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale de deux immeubles appartenant à la dernière génération des H.B.M. construits autour de 1950 sur une ancienne emprise ferroviaire du chemin de fer de ceinture. Au vu des éléments qui lui sont présentés montrant la qualité constructive des immeubles et leur bon état intérieur, la commission considère qu'une opération de réhabilitation et de mise aux normes est réalisable et demande la conservation des deux bâtiments.	PD retiré le 10/05/2017	Vœu suivi
<b>113</b>	25/01/2017	<b>31, avenue Bosquet</b> <b>(7<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné une demande de reconstruction partielle et de surélévation de l'ancien hôtel de Barbantane. La commission s'oppose à ce projet qui porterait atteinte de façon irréversible à cet hôtel particulier des années 1880 constituant un témoignage remarquable et encore très homogène du retour au grand goût qui marque la demeure privée aristocratique à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle. Elle souligne par ailleurs que la surélévation demandée irait à l'encontre de la préservation nécessaire du paysage de l'avenue Bosquet qui montre plusieurs autres exemples relevant de la même typologie (Hôtel de Béhague d'Hippolythe Destailleur et hôtel construit pour une autre branche de la famille Barbantane par Jules Pellechet).	PC refusé le 09/02/2017	Vœu suivi
<b>114</b>	25/01/2017	<b>60, rue Amelot, 2-4, impasse Amelot et 68, rue Saint-Sabin</b> <b>(11<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale ou partielle des entrepôts élevés sur la parcelle. La commission s'oppose aux démolitions demandées pour le bâtiment longeant l'impasse Amelot, probablement construit vers 1830, en raison de ses qualités architecturales et de sa valeur historique. L'entrepôt encore en place témoigne en effet de l'apparition dans le quartier, au cours de la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle, d'une activité à caractère semi-industriel.		
	22/03/2017			La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition partielle du bâtiment ancien longeant l'impasse Amelot. La commission, au vu des pièces déposées par le pétitionnaire qui satisfont ses demandes concernant la préservation de la charpente du bâtiment et celle de sa façade principale, lève le vœu pris dans la séance du 25 janvier 2017.	PC délivré le 09/05/2017	Vœu levé

115	19/02/2016 (faisabilité)	71, rue Compans  (19 <sup>e</sup> arr.)	PVP	La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet d'extension d'une maison de santé de 1930, protégée au titre du P.L.U.  Au vu de la motivation de cette protection qui vise de façon précise la volumétrie du bâti (R+3), la Commission s'oppose par avance à toute demande de surélévation des bâtiments.		
	25/01/2017			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de surélévation d'une maison de santé de 1930 inscrite au P.L.U.  La commission, après avoir pris connaissance des travaux prévus et constaté que son opposition à toute surélévation des bâtiments n'a pas été prise en compte reconduit son vœu pris en faisabilité le 19 février 2016.	PC délivré le 18/04//2017  « Opération à fort enjeu de programme. L'extension envisagée a été réétudiée pour ne plus porter atteinte au bâtiment PVP »	Vœu non suivi
116	22/02/2017	15-19, boulevard Poniatowski  (12 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition de deux maisons basses élevées en haut du talus de l'ancien chemin de fer de la Petite Ceinture et leur remplacement par un bâtiment de 10 étages.  La commission ne s'oppose pas à ces démolitions mais demande que la hauteur du nouvel immeuble soit diminuée de façon à établir la construction en proportion du bâti environnant et souhaite que sa façade sur les voies, constituée principalement d'un grand pignon aveugle, intègre quelques ouvertures.  Elle juge par ailleurs que ce dossier est très représentatif de la multiplication actuelle des projets qui, par leur hauteur démesurée, dépassent de plusieurs étages les immeubles voisins et portent atteinte à l'harmonie du paysage environnant.	PC refusé le 13/04/2017	Vœu suivi
117	14/09/2016 (faisabilité)	16, rue des Francs-Bourgeois, 2-4, rue Payenne et 23, rue de Sévigné  (03 <sup>e</sup> arr.)	Classé et inscrit MH	La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de création et de modification des circulations verticales du musée.  La commission se félicite d'avoir été entendue pour l'escalier conduisant à l'ancien auditorium, le prolongement de cet ouvrage vers les étages supérieurs ayant été déplacé afin de ne pas modifier la volumétrie du lieu.  Elle s'interroge en revanche sur le remplacement par des ouvrages d'un design contemporain de deux escaliers de liaison construits dans les années 1980 par Bernard Fonquernie dans un style historiciste, l'un situé au rez-de-chaussée de la salle des enseignes et permettant de se diriger vers l'hôtel Le Peletier et l'autre donnant accès au deuxième étage du même hôtel à la sortie de la galerie de liaison. Elle estime que la mise en place d'une signalétique claire ayant pour fonction d'orienter le visiteur qui souhaiterait visiter les collections dans l'ordre chronologique aurait, dans ces espaces carrefours, un caractère moins intrusif que la mise en œuvre d'escaliers panoramiques à double ou simple révolution dotés de garde-corps pleins conçus principalement pour guider le parcours.		
	22/02/2017 (suivi de faisabilité)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet visant à remplacer par des ouvrages d'un dessin contemporain les escaliers situés au bout de la galerie des enseignes et au débouché de la galerie de liaison conduisant à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau.  Au vu des raisons techniques avancées par la maîtrise d'ouvrage qui rendent nécessaire le remplacement des escaliers existants, la commission accepte de lever le vœu pris en faisabilité le 14 septembre dernier mais demande que le dialogue se poursuive avec l'architecte de façon à faire évoluer les ouvrages vers plus de discrétion.		faisabilité
118	22/02/2017	2, rue d'Armaillé et 31, rue des Acacias  (17 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition de la maison basse située à l'angle des deux rues qui serait remplacée par un bâtiment de 5 étages.  La commission Insiste une nouvelle fois sur l'intérêt historique et paysager de ces petites maisons d'angle élevées d'un étage, qui sont une marque du paysage faubourien, et s'oppose pour ces raisons à la démolition demandée.	PC refusé décision implicite	Vœu suivi

119	24/06/2016 (faisabilité)	12, rue Philippe-de-Girard et 33-35, rue de l'Aqueduc (10 <sup>e</sup> arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité la restructuration complète d'une ancienne caserne de pompiers construite en 1879 par l'architecte Antoine Soudée et protégée au titre du P.L.U. La Commission s'oppose à tout projet de surélévation des ailes basses qui dénaturerait l'échelle des bâtiments dont les hauteurs ont été strictement hiérarchisées selon une logique d'usage et de composition. Elle juge par ailleurs que l'introversion de la cour centrale est un élément qui participe de l'identité du plan d'origine. C'est pourquoi elle rejette toutes les ouvertures qui seraient pratiquées en grand nombre dans la ceinture extérieure des bâtiments. La commission demande pour ces deux raisons que le projet soit revu afin de trouver une autre traduction architecturale qui pourrait s'adapter au site de l'ancienne caserne sans en modifier les dispositions principales.		
	22/02/2017			La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de reconversion d'une ancienne caserne de pompiers inscrite au P.L.U. La commission se félicite d'avoir été entendue par le pétitionnaire qui a renoncé à son projet de surélévation des ailes basses qui aurait dénaturé les bâtiments dont les hauteurs ont été strictement hiérarchisées. Elle juge en revanche toujours préjudiciable la démolition systématique des allèges en meulière des rez-de-chaussée côté rue destinée à agrandir les baies et insiste à nouveau pour que le projet soit revu sur ce point. Elle demande par ailleurs que soient conservés les linteaux de briques polychromes qui couronnent les ouvertures principales du pavillon d'axe.	PC délivré le 18/07/2017  « Le vœu est suivi dans sa grande majorité puisque l'opération a été totalement repensée sans les surélévations envisagées initialement »	Vœu partiellement suivi  (surélévation refusée)
120	22/02/2017	11, avenue du Président-Wilson (16 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de mise aux normes d'accessibilité du musée d'art moderne de la ville.  La commission ne fait aucune observation mais profite de cet examen pour demander que soit étudiée la possibilité d'une protection du bâtiment au titre des monuments historiques		faisabilité
121	22/02/2017	84, rue Championnet et 39*, rue Letort (18 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition d'une maison d'angle et des constructions basses qui la prolongent destinée à permettre la construction sur cette parcelle d'un immeuble à plein gabarit.  La commission, soucieuse que soient préservées ces constructions basses probablement édifiées au moment de l'ouverture de la rue Championnet qui marquent fortement le paysage du carrefour, s'oppose au projet.		faisabilité
122	22/03/2017	5, avenue Anatole-France (7 <sup>e</sup> arr.)	PVP Inscrit MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de sécurisation du parvis de la tour Eiffel. La commission demande que l'installation du dispositif soit temporaire dans son principe et que la nécessité de son maintien soit régulièrement réévaluée. Elle souhaite par ailleurs qu'en raison des risques réels de dégradation volontaire de la clôture vitrée (graffiti, affichage sauvage, salissures diverses, etc...) qui aurait pu avantageusement prendre un côté non plan, la société d'exploitation de la tour Eiffel prévoit un entretien régulier du dispositif. Elle demande également que l'opération soit l'occasion d'une réflexion sur la prolifération d'activités diverses, souvent non autorisées, en périphérie du site.	PC délivré le 18/07/2017	Vœu suivi
123	22/03/2017	27, rue des Petits-Hôtels (10 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un ancien hôtel particulier édifié en 1864 à proximité immédiate de la place Franz Liszt. La commission ne s'oppose pas la surélévation du bâtiment dont la couverture a été en partie modifiée mais demande que son dessin tienne le plus grand compte du profil d'origine de la toiture qui, comme pour l'immeuble mitoyen, présentait une faible pente en correspondance avec le paysage architectural de la place.	PC refusé le 03/04/2017	Vœu suivi

124	22/03/2017	<b>5, avenue Pierre 1<sup>er</sup>-de-Serbie</b> (16 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un ancien hôtel particulier édifié en 1872 à proximité de la place d'Iéna. La commission ne s'oppose pas la surélévation du bâtiment mais demande que celle-ci adopte une expression architecturale compatible avec celle des immeubles parisiens du XIX <sup>ème</sup> siècle afin de s'intégrer sans heurt dans le paysage de la rue.	PC refusé le 05/07/2017 contentieux	Vœu suivi
125	22/03/2017	<b>4, rue de Thann (17<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un ancien hôtel particulier brique et pierre de la plaine Monceaux construit en 1880. La commission souligne la cohérence architecturale du bâtiment qui a conservé extérieurement son homogénéité et s'oppose pour cette raison à sa surélévation. Elle fait également observer que les immeubles de cette voie n'ont connu aucune transformation importante depuis son lotissement en 1879.		
	21/09/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi un nouveau projet de surélévation d'un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau. Au vu du nouveau projet qui lui a été présenté, qui conserverait le brisis et les lucarnes de l'hôtel et limiterait la surélévation à un niveau vitré en retrait couvert d'un toit à faible pente, la Commission lève le vœu pris dans sa séance du 22 mars dernier.	PC délivré le 23/11/2017	Vœu levé
126	22/03/2017	<b>10, avenue du Bel-Air</b> (12 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un hôtel de tourisme de trois étages qui serait reconstruit à plein gabarit et atteindrait la hauteur de l'immeuble de gauche haut de sept étages La commission ne s'oppose pas à cette démolition mais demande que le nouveau bâtiment règle sa hauteur plutôt sur celui de droite, plus bas de deux niveaux, afin de maintenir une hauteur d'alignement, le long de la voie, proche du paysage d'origine.	PC refusé le 12/07/2017	Vœu suivi
	19/10/2017 (nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconstruction d'un hôtel de tourisme. La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que la nouvelle construction règle sa hauteur sur l'immeuble voisin de droite afin de maintenir, le long de la voie, une hauteur d'alignement proche du paysage d'origine, le vœu pris dans la séance du 22 mars 2017 est renouvelé.	PC refusé le 12/07/2017	Vœu suivi
127	22/L03/2017	<b>13-19, avenue du Maine</b> (15 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition de deux immeubles élevés sur le site d'Agro Paris Tech.  La commission ne fait pas d'objection majeure à ces démolitions qui toucheraient l'immeuble sur rue de 1935 et celui en verre et acier construit en 1966, même si elle se montre plus réservée pour le second dont le maintien serait plus profitable en termes urbains au projet. Elle demande par ailleurs que, dans le futur, obligation soit faite aux architectes de laisser visible depuis l'avenue la façade de l'hôtel particulier construit en retrait et de régler en conséquence la hauteur du nouveau bâtiment qui serait élevé, à l'avant, à l'alignement de la voie.		faisabilité
128	22/03/2017	<b>14B, rue Pierre-Nicole et 25, rue Henri-Barbusse</b> (05 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance d'une demande de protection au titre des Monuments historiques de la crypte située au sous-sol du 14 bis rue Pierre-Nicole (5 <sup>e</sup> arr.)  La commission rappelle qu'elle s'est, par le passé, prononcée en faveur de la conservation et de la mise en valeur de la crypte et soutient toutes les initiatives actuelles prises en ce sens.		signalement

129	26/04/2017	<b>111, cours de Vincennes et le 1, boulevard Davout</b> (12 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de surélévation et d'extension d'un immeuble d'angle de la porte de Vincennes. Après avoir constaté que la proposition s'apparente à une construction neuve, la commission demande que le projet soit revu de façon à mieux intégrer le nouvel immeuble dans le paysage du carrefour et à en aligner la hauteur sur celle du bâtiment qui le borde sur le cours de Vincennes.	En cours d'instruction	
130	26/04/2017	<b>15-17, rue Taclet et 121, rue Pelleport</b> (20 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un bâtiment scolaire transformé à la fin des années Quarante par l'architecte Robert Dubos. La commission souligne le très grand intérêt du bâtiment dont la composition – une articulation de volumes géométriques correspondant aux différentes fonctions du lieu - et la grande sobriété – des façades majoritairement enduites marquées de quelques éléments de décor d'inspiration Art déco – témoignent du caractère rationnel et de la simplicité de la construction publique de l'immédiat après-guerre. Elle ajoute que ce bâtiment remarquable est un élément important du paysage du quartier, et que sa destruction serait un acte irréparable contre lequel elle s'élève par avance avec force. La commission demande par ailleurs que l'adresse soit inscrite dans la liste des bâtiments protégés au P.L.U.	PC refusé le 29/05/2017	Vœu suivi
131	26/04/2017	<b>77, rue du Château-des-Rentiers</b> (13 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une ancienne maison de convalescence construite en 1906 à l'initiative du médecin aliéniste Auguste Marie. La commission renouvelle le vœu pris en 2002 qui s'opposait à la destruction de cette maison en raison de son intérêt au regard de l'histoire sociale. Elle souligne également que disparaîtrait avec elle un des derniers bâtiments anciens encore présents dans ce quartier fortement bouleversé par la création de la ZAC Château-des-Rentiers à la fin du siècle dernier.	Autorisation tacite le 24/05/2017  « Opération à fort enjeu de programme. La Ville via la RIVP était déjà engagée dans cette opération »	Vœu non suivi
132	26/04/2017	<b>5, rue de l'Armorique</b> (15 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et d'extension d'un hôtel particulier construit en 1896 sur une parcelle donnant à l'arrière sur le boulevard Pasteur.  La commission estime qu'une telle opération, qui amputerait de moitié l'hôtel, démolirait sa charpente et sa façade arrière, et grefferait sur le moignon conservé une construction neuve élevée à plein gabarit n'est pas acceptable et que, si un tel projet perdurait, elle s'y opposerait avec force.		faisabilité
	23/11/2017 (PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un hôtel particulier de la fin du XIX <sup>e</sup> siècle. La Commission a précédemment repoussé, en faisabilité, un projet de transformation et de surélévation de cet hôtel et s'oppose avec la même fermeté à la demande actuelle de démolition totale.	PC refusé le 18/01/2018	Vœu suivi
133	26/04/2017	<b>19-19B, rue Saint-Maur</b> (11 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition d'un immeuble construit en 1834 et occupé depuis la fin du XIX <sup>e</sup> siècle par une congrégation religieuse.  La commission demande la conservation de cet immeuble caractéristique de l'architecture faubourienne de la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle, qui appartient à l'histoire de la rue et fait corps avec son paysage.		faisabilité
134	26/04/2017	<b>22, boulevard Poissonnière (09<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble de 4 étages transformé en immeuble de rapport sous la Monarchie de Juillet.  La commission se prononce contre la surélévation demandée qui aurait pour effet d'uniformiser la hauteur des immeubles de la séquence et de supprimer la différence d'échelle entre les bâtiments, témoignage important de l'évolution du bâti le long des Grands Boulevards.		faisabilité

	21/09/2017 (PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble de 4 étages transformé en immeuble de rapport sous la Monarchie de Juillet. Le permis de construire déposé par le pétitionnaire ne tenant aucun compte de l'avis négatif émis en faisabilité par la Commission dans sa séance du 26 avril 2017, celle-ci renouvelle son vœu d'opposition au projet.	En cours d'instruction	
135	24/05/2017	157, rue de Grenelle et 1-5, rue Duvivier (7 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de surélévation et d'extension sur cour de trois immeubles contigus d'époque Monarchie de Juillet construits à l'angle des deux rues. La Commission s'oppose à cette demande de surélévation et d'alignement des constructions, qui, en supprimant la différence d'échelle entre les bâtiments permettant de retracer l'histoire de la rue, porterait également atteinte à sa qualité paysagère. Elle rappelle que la précédente Commission s'était opposée, en 2013, pour la même raison, à une proposition d'alignement de l'immeuble le moins élevé sur les constructions voisines.	PC refusé le 23/06/2017	Vœu suivi
136	24/05/2017	10, avenue de la Bourdonnais et 11, allée Paul-Deschanel (7 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de restructuration et de surélévation d'un ancien hôtel particulier. La Commission considère que la mise en œuvre de ce projet porterait gravement atteinte aux dispositions d'origine du bâtiment et demande une approche beaucoup plus respectueuse de l'existant. Elle s'oppose à la démolition partielle de l'escalier principal ainsi qu'aux modifications prévues en toiture (surélévation du comble et création d'un deuxième rang de lucarnes). La Commission souhaite également que le volume de liaison construit dans la cour et qui dissimule une grande partie des baies du rez-de-chaussée de l'hôtel soit revu.		
	23/11/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconversion d'un hôtel particulier en centre de formation.  En dépit de l'évolution du projet, la Commission, après avoir estimé que les avancées n'étaient pas suffisantes en particulier pour ce qui concerne l'installation d'une galerie vitrée le long du mur mitoyen de gauche, reconduit son vœu pris dans sa séance du 24 mars 2017.	En cours d'instruction	
137	15/12/2016 (faisabilité)	51, avenue d'Iéna, 13, rue Auguste-Vacquerie et 1, place Richard de Coudenhove-Kalergi (16 <sup>e</sup> arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation de l'ancien hôtel Kann / Gulbenkian qui verrait la réalisation d'une résidence hôtelière et l'ouverture d'un centre d'exposition. La commission rejette la demande de surélévation partielle des bâtiments sur rue et sur cour qui aurait pour conséquence de faire disparaître certaines des dispositions anciennes de l'hôtel témoignant de son occupation passée. Elle rappelle pour cela que l'hôtel construit par Paul-Ernest Sanson puis modifié par l'agence Mewes et Davis assistée d'Emmanuel Pontremoli est protégé par la ville de Paris dans le cadre de son P.L.U.		
	24/05/2017 PC déposé le 10/02/2017			La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de réhabilitation de l'ancien hôtel Gulbenkian. La Commission constate que la demande de surélévation du bâtiment donnant sur la rue Vacquerie à laquelle elle s'était par avance opposée en faisabilité a été maintenue sans changement par le pétitionnaire au stade du permis de construire. Elle reconduit donc le vœu pris à ce sujet le 15 décembre 2016.	PC refusé le 17/08/2017	Vœu suivi
138	24/05/2017	36, rue de l'Arbalète (5 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de démolition totale d'une maison de ville construite vers 1880. La Commission s'oppose à la démolition de cette maison de famille, celles-ci étant de plus en plus rares dans Paris. Elle souligne que cette construction de deux étages, dont les dispositions intérieures ont été bien conservées, introduit une rupture dans l'alignement des hauteurs des immeubles de la rue et que son remplacement par un bloc de 7 étages altérerait considérablement le paysage de la voie.	PC refusé le 26/10/2017  Recours gracieux déposé	Vœu suivi
139	24/05/2017	7-7A, rue Michel-Ange (16 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de surélévation d'un immeuble sur cour construit en 1951 par l'architecte Jean de Mailly. La Commission ne s'oppose pas au principe d'une surélévation mais demande que le projet soit conçu en cohérence avec l'existant en évitant de le pasticher.	PC modifié délivré le 21/11/2017	Vœu suivi

140	24/05/2017	2, rue Bréguet et 24, rue Saint-Sabin (11 <sup>e</sup> arr.)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation partielle et d'épaississement arrière d'un immeuble d'angle très visible en arrière-plan du boulevard Richard-Lenoir.</p> <p>La Commission considère que les démolitions envisagées en toiture et en façade arrière pour la mise en œuvre de la proposition actuelle sont incompatibles avec la protection dont bénéficie le bâtiment au titre du P.L.U. Elle conseille pour cette raison une approche beaucoup plus respectueuse de l'existant si le projet est poursuivi.</p>		faisabilité
141	24/05/2017	19-25, rue Boissonade (14 <sup>e</sup> arr.)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité la transformation en immeuble de logements d'un immeuble en béton armé en forme de proue, daté de la deuxième moitié des années 40.</p> <p>Après avoir été informée des modalités de choix du projet et rappelé que le bâtiment était protégé au titre du P.L.U, la Commission juge qu'un dialogue avec l'équipe lauréate est nécessaire afin de faire prévaloir la conservation de la cage d'escalier de la proue et celle des menuiseries et serrureries métalliques du rez-de-chaussée, toutes deux citées dans la protection.</p>		faisabilité
142	24/05/2017	9, rue du Huit-Mai-1945 et 93, boulevard de Strasbourg (10 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation d'un hôtel de tourisme situé à l'angle du boulevard dans le vis-à-vis de la gare de l'Est.</p> <p>La Commission souligne l'intérêt historique du bâtiment qui, construit sous la Monarchie de Juillet après le percement de l'actuelle rue du Huit-Mai-1945 (ancienne rue Neuve-de-Chabrol), appartient à un paysage urbain antérieur à la construction de la gare de l'Est et au percement du boulevard de Strasbourg. L'immeuble ayant conservé depuis sa hauteur d'origine, la Commission demande que le projet de surélévation soit abandonné.</p>		faisabilité
143	24/05/2017	33-33B, rue Desbordes-Valmore (16 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition d'une maison du quartier de la Muette.</p> <p>La Commission s'oppose à la démolition de cet ensemble d'échelle basse construit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dont les évolutions ultérieures (ajout, surélévation ponctuelle et petites transformations) n'ont pas altéré le caractère patrimonial. Elle souligne également que cette maison introduit une rupture dans l'alignement des hauteurs des immeubles de la rue et que son remplacement par une construction de 7 étages altérerait considérablement le paysage de la voie.</p>		faisabilité
144	28/06/2017	127, boulevard Diderot (12 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de restructuration et de surélévation d'une ancienne maison de confection édifiée en 1913.</p> <p>La commission ne s'oppose pas à la surélévation du bâtiment mais demande que celle-ci ne dépasse pas deux niveaux. Elle souhaite par ailleurs que la démolition des allèges prévue au rez-de-chaussée sur rue soit abandonnée et que le traitement de la façade principale se rapproche de la présentation d'origine de l'immeuble où l'emploi de la brique industrielle contrastait avec la présence de pilastres à refends.</p>		
	19/10/2017 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration et surélévation d'une ancienne maison de confection.</p> <p>Le pétitionnaire ayant satisfait au vœu pris dans la séance du 28 juin dernier, qui demandait, en particulier, que la surélévation ne dépasse pas deux niveaux, celui-ci est levé.</p>	PC délivré le 29/11/2017	Vœu levé
145	28/06/2017	26, rue Geoffroy-l'Asnier (4 <sup>e</sup> arr.)	PVP Classé MH	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement de l'hôtel de Chalons-Luxembourg, protégé au titre des Monuments historiques.</p> <p>La commission rappelle que cet hôtel, propriété de la ville de Paris, tient une place considérable dans son histoire puisqu'il a été longtemps son siège, sous le secrétariat général de Michel Fleury. Elle considère qu'il serait très regrettable qu'un nouveau volume de pièce, aussi discret soit-il, soit inséré entre les combles jumelés du logis principal, en raison du caractère très rare de ce dispositif architectural que l'on ne rencontre à Paris que sur quelques pavillons de la place des Vosges construits au début du dix-septième siècle. Elle n'est par ailleurs pas favorable à la création de couloirs au rez-de-chaussée et au premier étage, ce qui modifierait la distribution d'origine de l'hôtel où les pièces principales se commandaient l'une, l'autre.</p>	Autorisation sur classé  « Les autorisations portant sur des bâtiments classés Monument historique relèvent exclusivement de la DRAC »	Vœu non suivi

146	28/06/2017	6, avenue du Mahatma-Gandhi (16 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation de l'ancien musée national des arts et traditions populaires. La commission s'étonne de l'importance des modifications apportées au bâtiment dont certaines lui semblent contredire l'expression architecturale de Jean Dubuisson (démolitions, césures des volumes, transformation complète des façades). Elle appelle à un plus grand respect de l'original et demande pour cela l'ouverture d'un dialogue avec les porteurs du projet.		
	23/11/2017 (après visite)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconversion de l'ancien musée des arts et traditions populaires. Après avoir constaté sur place l'élimination déjà en cours de l'ameublement intérieur dessiné par Jean Dubuisson, la Commission ne peut que regretter la réalisation d'un projet qui a pour premier objectif de transformer radicalement l'expression architecturale du bâtiment et déplorer que cet édifice, qui a joué un rôle essentiel dans le développement des musées d'ethnographie à travers le monde, n'ait pas été protégé en temps voulu.	PC délivré le 09/01/2018  « Opération à fort enjeu de programmation »	Vœu non suivi
147	28/06/2017	27B, avenue de Villiers (17 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de création d'un ascenseur panoramique dans un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau. La commission s'oppose à cette installation dont l'arrivée dans le grand vide central de l'atrium, entraînant de surcroît la dépose de la verrière zénithale, porterait définitivement atteinte à la patrimonialité du lieu. Elle demande en conséquence qu'un autre emplacement soit trouvé dans une zone moins sensible de l'hôtel.	DP retirée le 11/07/2017  (nouvelle DP déposée le 20/12/2017)	Vœu suivi
148	28/06/2017	32, rue Keller (11 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'isolation par l'extérieur d'un immeuble faubourien édifié sous le Second-Empire. La commission rejette l'ensemble du projet et particulièrement la mise en œuvre d'une isolation des bâtiments par l'extérieur qui effacerait les encadrements de fenêtres et les bandeaux d'étage anciens. Cette réécriture des façades aurait pour conséquence de faire perdre à l'immeuble tout caractère d'authenticité et de porter atteinte, sur la rue, à l'homogénéité du paysage.		
	19/10/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi un projet réécriture de la façade et surélévation d'un immeuble faubourien. Le pétitionnaire ayant renoncé à toute intervention (I.T.E. comprise) côté rue – la façade ferait l'objet d'un simple ravalement - lève, sur ce point, le vœu pris dans la séance du 28 juin 2017. Elle demande en revanche que le projet de surélévation, dont elle accepte le principe, soit revu de façon à mieux s'intégrer dans le paysage.	PC délivré le 05/12/2017	Vœu partiellement suivi
149	28/06/2017	59, avenue Marceau (16 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'épaississement à l'arrière d'un immeuble de la fin du Second-Empire. La commission, constatant que cet immeuble représentatif de l'architecture du Second-Empire et inséré dans une séquence bâtie encore très homogène a peu évolué depuis sa construction, demande qu'il soit conservé sans surélévation. Elle observe également que les adjonctions prévues au revers auraient pour conséquence de réduire considérablement le volume de la cour arrière et de porter ainsi atteinte à l'organisation typique de l'immeuble haussmannien.	PC refusé le 20/09/2017	Vœu suivi
150	28/06/2017	46, rue Laffitte (9 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'isolation thermique par l'extérieur d'une aile sur cour d'époque Restauration. La commission demande la préservation de la façade actuelle et souhaite pour cela que l'intervention s'oriente vers d'autres solutions d'isolation.		

	21/09/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet d'isolation thermique d'une façade arrière d'un immeuble construit dans les années 1830. Le pétitionnaire ayant abandonné un projet d'isolation thermique par l'extérieur de l'aile sur cour du bâtiment, la Commission lève le vœu pris dans sa séance du 28 juin dernier.	PC favorable tacite	Vœu levé
151	21/09/2017	<b>10-22, rue Vauquelin, 6, place Lucien-Herr, 1, rue Pierre-Brossolette et 3 T, rue Rataud</b>  (5 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration de l'École Supérieure de Physique Chimie de la Ville de Paris. Après avoir visité le site et entendu sur place les explications des architectes de l'opération et des représentants de la maîtrise d'ouvrage et de l'école, la Commission, reconnaît l'effort fait en faveur de la préservation d'une part importante du patrimoine mobilier ancien présent sur le site (paillasse, hottes et sorbonnes des laboratoires de chimie et mobilier de la Bibliothèque et de la salle du conseil). Elle demande qu'une même attention soit portée à la conservation de quelques ouvrages architecturaux remarquables (volées de marches et perrons extérieurs en ciment enjambant la cour anglaise, cage d'escalier de 1933 desservant la salle du Conseil). Elle insiste par ailleurs pour que la totalité des arbres dont l'abattage est prévu soit compensée intégralement.	PC délivré le 12/02/2018  « Opération à fort enjeu de programme. Les deux premiers points du vœu remettent en cause les principes constructifs de l'opération, le dernier est respecté »	Vœu partiellement suivi (compensation abattage des arbres)
152	21/09/2017	<b>63-65, rue Letellier</b>  (15 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ancien garage et d'un bâtiment d'habitation d'un étage situé à l'alignement de la rue. La Commission demande la préservation de cette construction basse dont la petite échelle et la façade originale apportent une rupture essentielle dans le paysage urbain. Elle demande en conséquence que l'implantation de construction neuve prévue à cet emplacement se fasse sur l'arrière de la parcelle.	PC refusé le 18/10/2017  Un recours a été déposé	Vœu suivi
	23/11/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition totale d'un ancien garage et d'un bâtiment d'un étage sur rue dont elle avait demandé la préservation. Les pièces modificatives déposées par le pétitionnaire ne répondant pas au vœu de la Commission pris dans la séance du 21 septembre 2017, celui-ci est renouvelé.	En cours d'instruction	
153	21/09/2017	<b>38-46, boulevard Haussmann, 2-12, rue Mogador, 77-79, rue de Provence, 15-19, rue de la Chaussée d'Antin</b>  (9 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de modification de l'ensemble des devantures et marquises du magasin principal des galeries Lafayette ainsi que le percement du plancher du rez-de-chaussée au droit des façades. La Commission souligne la perte que représenterait pour l'histoire du Grand magasin, la disparition des façades du rez-de-chaussée et de leur décor de granit rouge et noir dont les pans coupés reprenaient la géométrie des consoles lumineuses à facettes de verre situées au-dessus et aujourd'hui déposées. Elle souhaiterait également obtenir une information plus précise sur la forme et les matériaux de surface de la nouvelle marquise appelée à remplacer l'ancienne et demande pour cela à entendre des représentants de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du projet à la prochaine séance de la Commission.		
	19/10/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a entendu les représentants des équipes de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage du projet de modification des devantures et marquises du magasin principal des galeries Lafayette examiné lors de sa précédente séance. La Commission prend acte des explications apportées par les porteurs du projet sur la destruction des façades du rez-de-chaussée et la mise en œuvre de la nouvelle marquise appelée à remplacer l'ancienne.	PC délivré le 12/02/2018	Vœu suivi
154	21/09/2017	<b>89, avenue Niel (17<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un ancien hôtel particulier construit en 1881. La Commission s'oppose à ce projet qui dénaturerait de façon irréversible cet hôtel de deux étages dont la façade Louis XVI et le décor intérieur néo-Renaissance remarquablement conservé témoignent de l'extrême qualité des hôtels particuliers construits à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle dans cette partie du quartier de la Plaine Monceau.		faisabilité

155	21/09/2017	4, rue Emile-Desvaux et 2, rue Paul-de-Kock (19 <sup>e</sup> arr.)	Secteur « Maisons et villas »	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et de transformation intérieure d'un pavillon d'angle d'un étage construit en 1930. La Commission s'oppose à ce projet qui modifierait de façon radicale une architecture pavillonnaire située dans un secteur « Maisons et Villas » en un petit immeuble d'habitation collective sans rapport avec la vocation du lotissement.		faisabilité
156	21/09/2017	3, rue Berger (01 <sup>er</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un petit immeuble construit dans la seconde moitié du XVII <sup>e</sup> siècle. La Commission demande qu'un diagnostic technique complet soit réalisé afin d'évaluer l'état matériel de la construction en vue de privilégier la solution d'une restauration. Elle indique par ailleurs qu'elle s'opposerait à toute démolition de l'escalier en bois intérieur à double noyau caractéristique de la période de construction du bâtiment.		faisabilité
157	18/03/2016 (faisabilité)	11, rue Saint-Bernard (11 <sup>e</sup> arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 mars 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'une maison du faubourg Saint-Antoine La Commission souligne la nature contradictoire de cette surélévation qui affecterait une toiture dont la faible pente est représentative des règlements de la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle. Elle indique que sa mise en œuvre nécessiterait la démolition d'une charpente dont l'examen a montré l'authenticité et fait remarquer qu'elle introduirait une rupture dans la continuité de la toiture existante de l'immeuble. Aussi, s'agissant également d'un édifice protégé au titre du P.L.U., la Commission conseille au pétitionnaire de renoncer à son projet.		
	21/09/2017 (suivi de faisabilité)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'une maison construite au début du XIX <sup>e</sup> siècle. La Commission observe que, même revue à la baisse et peu visible de la rue, la surélévation proposée introduirait une rupture dans la continuité de la toiture existante et n'est donc pas acceptable au regard de la protection dont bénéficie l'immeuble au titre du P.L.U. Elle maintient en conséquence le vœu pris dans sa séance du 18 mars 2016.		faisabilité
158	19/10/2017	52, rue Boissière et 89, rue Lauriston (16 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle des années 1880. La commission s'oppose à ce projet, qui, en continuant d'empiler les niveaux au-dessus d'une première surélévation construite en 2000, achèverait de priver l'immeuble de toute cohérence architecturale. Elle marque en même temps sa vigilance face à la multiplication de ces propositions de surélévation qui ont également le plus souvent un impact négatif sur le milieu urbain environnant.	Pc refusé le 13/11/2017	Vœu suivi
159	19/10/2017	22-24, rue Santos-Dumont (15 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ensemble de bâtiments de petite échelle, comportant des logements côté rue et d'anciens corps de ferme et des remises à l'arrière. La commission demande la préservation des deux corps de logis en façade, qui témoignent du premier aménagement urbain de l'ancien boulevard Chauvelot, bien avant que celui-ci ne prenne le nom de l'aviateur Santos-Dumont en 1933.	PC délivré le 16/10/2017 (avant la fin du délai d'instruction) « L'autorisation a été délivrée avant le passage du dossier en CVP »	Vœu non suivi
160	19/10/2017	3, boulevard Bourdon (4 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de rapport construit par l'architecte Emile Auburtin le long du boulevard bordant le bassin de l'Arsenal. La commission, après avoir observé que la surélévation demandée serait aggravée par la saillie qu'elle marquerait dans l'élévation et des matériaux réfléchissant utilisés, rejette le projet et demande que cet immeuble, qui constitue un ensemble fini d'une grande cohérence architecturale, soit préservé en l'état.	PC refusé le 09/11/2017	Vœu suivi

161	19/10/2017	<b>102, rue Rambuteau et 2, rue Mondétour</b> <b>(1<sup>er</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle du quartier des Halles. La Commission s'oppose à la surélévation de cet immeuble dont la construction remonte au XVIII <sup>ème</sup> siècle et qui a conservé son gabarit ancien. Ayant noté la présence de l'escalier d'origine, encore conservé à partir du premier étage dans son état initial, elle demande que cet immeuble, qui constitue en l'état un témoignage précieux des immeubles subsistants du quartier des Halles, soit inscrit dans la liste des bâtiments protégés au P.L.U.	PC refusé le 31/10/2017	Vœu suivi
162	23/03/2006	<b>42, rue des Saints-Pères</b> <b>(7<sup>e</sup> arr.)</b>	PSMV du 7 <sup>e</sup>	La Commission du vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, Maire du 9 <sup>e</sup> arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une recherche approfondie à partir des documents d'archives et d'une datation par dendrochronologie, afin de préciser la nature de cet ensemble bâti au 42, rue des Saints-Pères (7 <sup>e</sup> arr.), probablement antérieur au XVII <sup>e</sup> siècle. La Commission du vieux Paris ne s'est pas opposée au projet de surélévation envisagé, sous réserve que les éléments archéologiques de ce bâti (pièces de charpente, poutres, piédroits et sommiers) soient conservés et restaurés.		
	12/09/2006 (suivi)			La Commission du vieux Paris, réunie le 12 septembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a levé le vœu qui demandait de préciser la nature de ce bâti ancien au 40-42, rue des Saints-Pères (7 <sup>e</sup> arr.), le pétitionnaire ayant lancé une étude par datation dendrochronologique. Elle a également recommandé que le projet de surélévation du bâtiment fasse l'objet d'une réflexion plus poussée, afin que cette intervention s'intègre avec le plus grand soin à ce bâti ancien.		
	19/10/2017 nouveau PC			La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi un projet de surélévation d'un immeuble dont la construction remonte au XVII <sup>e</sup> siècle. La commission rejette ce projet dont le dessin de façade et le traitement chromatique sont sans rapport avec la séquence bâtie dans laquelle s'insère l'immeuble, à proximité immédiate de la chapelle ukrainienne Saint-Vladimir-le-Grand et du square Taras Chevtchenko. Elle rappelle par ailleurs qu'elle a pris sur cette adresse, en 2006, un vœu demandant, au sujet d'un premier projet de surélévation, que celle-ci soit limitée à un seul étage.	En cours d'instruction	
163	23/11/2017	<b>70-80, avenue Denfert-Rochereau</b> <b>(14<sup>e</sup> arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul. Après avoir visité le site et entendu sur place les explications du Directeur Général de la société Paris-Batignolles Aménagement et de l'architecte urbaniste de l'opération, la Commission demande que soient conservés l'ancienne buanderie et le bâtiment de la chaufferie avec sa cheminée, en raison du rôle particulier qu'ont joué ces édifices techniques dans la bonne marche de l'hôpital et de la disparition rapide de ces petites architectures de service qui ont utilisé les codes du style classique pour se montrer. Elle souligne que leur préservation répondrait par ailleurs à l'objectif de valorisation du patrimoine hospitalier affiché par l'aménageur. La Commission s'inquiète par ailleurs du devenir du grand cèdre qui ouvre aujourd'hui la cour en U du bâtiment Lelong et souhaite obtenir l'assurance de sa conservation.		faisabilité
164	23/11/2017	<b>7, rue de Marignan</b> <b>(08<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement d'un hôtel particulier établi le long de la rue Marignan dès son percement en 1858. La Commission, constatant que la façade sur rue de cet immeuble haussmannien n'a connu aucune modification depuis sa construction, demande, qu'en dépit de la transformation des logements du rez-de-chaussée en boutiques voulue par le programme, les baies extérieures des anciens logements ne soient pas modifiées et conservent leurs fenêtres en bois équipées de persiennes présentes à tous les niveaux.	En cours d'instruction	
165	23/11/2017	<b>24, avenue de New York et 1, rue de la Manutention</b> <b>(16<sup>e</sup> arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation intérieure et de modification de la verrière de toiture d'un hôtel particulier construit par Paul Boeswillwald, protégé au P.L.U. La Commission s'oppose à l'installation en terrasse d'un volume vitré accessible grâce à un prolongement de l'escalier intérieur, qui aurait pour conséquence la démolition de la double verrière d'origine caractéristique du dispositif d'éclairage zénithal des hôtels particuliers de la fin du XIX <sup>ème</sup> siècle. La Commission demande par ailleurs la conservation des menuiseries à petit bois des fenêtres sur rue dont la	PC refusé le 29/12/2017	Vœu suivi

				finesse, qui accompagnait l'agrandissement des parties vitrées, favorisait dans ce type de logement l'éclairage intérieur des pièces.		
166	23/11/2017	<b>55-57, rue Rébeval et 1, cité Jandelle</b> <b>(19<sup>e</sup> arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation et isolation thermique d'une ancienne maison à loyer. La Commission demande l'abandon du projet d'isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour de cet ensemble immobilier dont la mise en œuvre entraînerait la suppression des bandeaux d'étage et le changement de la proportion des fenêtres, modifiant ainsi radicalement leur présentation d'origine.	PC délivré le 24/01/2018 « L'opération a été revue pour ne pas impacter la partie PVP. Les autres volumes présentaient des surfaces trop contraintes pour une isolation par l'intérieur »	Vœu non suivi
167	21/12/2017	<b>14-20, avenue Marcel-Proust, 29-33, rue Raynouard et 19-21, avenue du Parc-de-Passy</b> <b>(16<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de changement de destination partielle de locaux de service occupant le socle d'un ensemble immobilier du milieu des années trente en logements. La Commission, considérant que les ouvertures de différents formats pratiquées dans le socle de cet ensemble ont été percées en nombre volontairement limité et rythmées de façon à marquer une différence entre le traitement du soubassement et celui des façades d'immeubles établies au-dessus, demande que le projet soit revu en respectant le parti d'origine.	En cours d'instruction	
168	21/12/2017	<b>112-122, avenue Émile-Zola et 52-58, rue Violet</b> <b>(15<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un bâtiment de bureaux construit par Raymond Lopez et Raymond Pottier, et de densification de la parcelle sur laquelle il est construit. La Commission estime que le grand nombre de démolitions annoncées (dont celle de l'ancienne salle des congrès) ainsi que la dépose complète des façades de l'immeuble dont le plan de masse en forme de baïonnette est appelé à disparaître dénaturerait gravement l'œuvre des architectes. Elle juge également que la densification importante de la parcelle prévue dans le programme transformerait radicalement la composition générale du site : notamment, la construction d'un bâtiment nouveau et très volumineux dans l'espace libre et partiellement planté donnant sur l'avenue Emile Zola aurait un impact extrêmement négatif non seulement sur cette parcelle mais aussi sur le paysage de l'avenue. Considérant enfin que le désamiantage des structures et l'isolation des bâtiments demandés par l'opération peuvent être réalisés dans le cadre d'une rénovation qui respecterait la conception de l'œuvre construite, elle demande que le projet soit entièrement revu.	En cours d'instruction	
169	21/12/2017	<b>52, rue Saint-Didier et 23-29, rue Mesnil</b> <b>(16<sup>e</sup> arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation partielle d'une ancienne halle de marché en établissement culturel et culturel. La Commission demande que la mise en œuvre de deux niveaux supplémentaires de planchers dans la hauteur de la halle respecte intégralement la structure d'origine de l'ancien marché et que celle-ci reste visible dans le nouvel aménagement afin que le programme prévu n'efface pas l'identité du bâtiment.	En cours d'instruction	
170	21/12/2017	<b>8, rue Leconte-de-Lisle</b> <b>(16<sup>e</sup> arr.)</b>	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de surélévation d'un des deux hôtels contigus élevées à cette adresse par les architectes Pol Abraham et Paul Sinoir au milieu des années vingt et qui sont protégées au P.L.U. La Commission s'oppose à ce projet qui remettrait en cause l'organisation rigoureusement symétrique des façades extérieures. Elle fait valoir que cet ensemble architectural dont l'importance a été signalée dès la construction demande le plus grand respect.	PC refusé le 12/12/2017	Vœu suivi

<b>171</b>	21/12/2017	<b>69, rue de Prony (17<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier de la plaine Monceau construit par l'architecte Stephen Sauvestre.</p> <p>La Commission ne s'oppose pas à cette surélévation mais demande qu'elle soit construite en net retrait par rapport au nu de la façade actuelle et que le revêtement du pignon créé par cette nouvelle construction ne marque pas de différence avec la partie ancienne située en dessous.</p>	PC refusé le 23/01/2018	Vœu suivi
<b>172</b>	21/12/2017	<b>39, boulevard Bourdon (04<sup>e</sup> arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble construit en 1877 le long du boulevard donnant sur le bassin de l'Arsenal ;</p> <p>La Commission, après avoir constaté que l'immeuble a peu évolué depuis sa construction et qu'il constitue encore aujourd'hui un ensemble fini, bien conservé et parfaitement cohérent, rejette le projet et demande que le bâtiment actuel soit conservé en l'état.</p>	En cours d'instruction	
<b>173</b>	21/12/2017	<b>27, rue d'Auteuil (16<sup>e</sup> arr.)</b>	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation et de surélévation d'une adresse de l'ancien village d'Auteuil protégé au titre du P.L.U.</p> <p>La Commission demande la conservation en l'état de ce petit ensemble immobilier parfaitement représentatif des constructions de l'ancien village établies le long de la rue d'Auteuil dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et formant encore aujourd'hui un ensemble cohérent.</p>		faisabilité
<b>174</b>	21/12/2017	<b>3, rue du Bois-de-Boulogne (16<sup>e</sup> arr.)</b>	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un hôtel particulier néo-Renaissance construit en 1888 par l'architecte Gustave Goy.</p> <p>La Commission, après avoir constaté que la surélévation envisagée modifierait radicalement le volume de toiture de l'hôtel et présenterait un profil de couronnement sans aucun rapport avec sa typologie d'origine, demande que le projet soit abandonné. Elle rappelle que, comme l'indique la protection au titre du P.L.U dont bénéficie la construction, celle-ci appartient à une série cohérente d'hôtels particuliers de même style élevés sur cette rue par le même architecte, qui a été bien préservée.</p>		faisabilité